

50 - Autorisation de lancement d'une consultation pour un accord-cadre de fourniture d'électropompes, agitateurs, accessoires neufs et pièces détachées

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Département Eau et Assainissement doit procéder à la consultation pour l'accord-cadre de fournitures d'électropompes, agitateurs, accessoires neufs et pièces détachées. Ces fournitures permettront d'assurer la maintenance, l'entretien, la réparation et le bon fonctionnement des process, moteurs et autres équipements électromécaniques existants spécifiques des installations techniques des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette consultation est passée en appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles 26, 66 à 67 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord cadre sans minimum, ni maximum est conclu avec plusieurs titulaires (3 maximum) par lot (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Il est passé en application des articles 78 à 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Sa durée est d'un an reconductible 5 fois.

Cet accord-cadre se décompose en 8 lots :

N° lot	Intitulé des lots	Estimation annuelle HT
1	Pompes à vis excentrée neuves	10 000 €
2	Pièces PCM	10 000 €
3	Pièces SEEPEX	20 000 €
4	Pièces et pompes XYLEM	70 000 €
5	Pièces et pompes FLOWSERVE	10 000 €
6	Pièces et pompes KSB	20 000 €
7	Pièces et pompes autres marques	10 000 €
8	Consommables et pièces d'usure pour équipements électromécaniques	25 000 €

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre
- à signer les accords-cadres et les marchés subséquents avec les titulaires retenus.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? 2 abstentions. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.